Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260702-A020726SAIED01-AR

VILLE DE CLERMONT FERRAND

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU l'article L. 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Le maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes » ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 ;
VU les articles R. 341-16 à R. 341-25 du Code de l'Environnement ;
VU l'article R. 125-8-2 du Code de l'Environnement ;
VU l'article L. 441-2 du Code de la Construction et de Habitation ;
VU les articles D. 511-63 à D. 511-65 du Code de l'Éducation ;
VU l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles R. 613-5 à R. 613-11 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
VU les articles D. 3120-26 et D. 3120-28 du Codes des transports ;
VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU les statuts des différents organismes et établissements ;

ARRETE

ARTICLE 1
Cécile LAPORTE, en tant que titulaire, et **Corentin POHU** en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du collège en matière de transport de la SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Cécile LAPORTE, en tant que titulaire, et **Corentin POHU** en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du collège maîtres d'ouvrages et gestionnaires de voiries ou d'espaces publics de la SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES.

ARTICLE 2
Thomas LORBLANCHET, en tant que titulaire et **Claire BUSSIÈRE**, en tant que suppléante, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR L'HOMOLOGATION DES ENCEINTES SPORTIVES.

ARTICLE 3
Gérald SERTELET, en tant que titulaire et **Kevin KERGUEN**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260702-A020726SAIED01-AR

ARTICLE 4
Christiane JALICON, en tant que titulaire à la « formation dite carrières » et **Aurélie DUDEK**, en tant que titulaire à la « formation dite publicité », sont désignées afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES (CDNPS).

ARTICLE 5
Ruben DOS SANTOS, en tant que titulaire et **Corentin POHU**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DE SUIVI DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE PUY-LONG.

ARTICLE 6
Ruben DOS SANTOS, en tant que titulaire et **Corentin POHU**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION DE SUIVI DE SITE RATTACHÉE AU PÔLE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES EXPLOITE PAR LA SOCIÉTÉ VERNEA.

ARTICLE 7
Ruben DOS SANTOS est désigné, en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE.

ARTICLE 8
Vincent SALESSE et **Julien CERRAJERO** sont désignés, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration de l'association PUBLIC INFO.

ARTICLE 9
Alexis BLONDEAU, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution du CDC HABITAT SOCIAL.

Lucie NOURISSON, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du Comité d'Orientation Stratégique du CDC HABITAT SOCIAL.

ARTICLE 10
Bernadette OLEKSIAK est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution d'AUVERGNE HABITAT.

Bernadette OLEKSIAK, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale d'AUVERGNE HABITAT.

ARTICLE 11
Fatima BISMIR, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution de l'Agence Clermont Centre de l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social).

Nathalie ROUX-DOMINGET, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution de l'Agence Clermont Nord de l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social).

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260702-A020726SAIED01-AR

ARTICLE 12
Bernadette OLEKSIAK en tant que titulaire et **Géraldine BASTIEN** en tant que suppléante, sont désignées afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL).

ARTICLE 13
Jean-Baptiste LE HEN est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la Commission d'Attribution et d'Examen des Logements (CAEOL) Sud-Est de ASSEMBLIA.

Fatima BISMIR est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la Commission d'Attribution et d'Examen des Logements (CAEOL) Nord-Centre-Ouest de ASSEMBLIA.

ARTICLE 14
Stanislas RENIÉ est désigné, en tant que titulaire, en qualité de représentant de M. le Maire, à la COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC).

ARTICLE 15
Thomas BOUET-BARICAULT en tant que titulaire, et **Fatima BISMIR** en tant que suppléante, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS CLERMONT AUVERGNE)

ARTICLE 16
Thomas BOUET-BARICAULT, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de gestion de PERF ARBITRAGE (Université Clermont Auvergne).

ARTICLE 17
Thomas BOUET-BARICAULT, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du comité de pilotage du programme I-Site Creative Center (Université Clermont Auvergne).

ARTICLE 18
Thomas BOUET-BARICAULT, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de direction du CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION AUX CARRIÈRES DES BIBLIOTHÈQUE, DU LIVRE ET DE LA DOCUMENTATION (Université Clermont Auvergne).

ARTICLE 19
Géraldine BASTIEN, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la commission d'attribution d'aides sociales du fonds Madeleine Simonet de l'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND (ENSACF).

ARTICLE 20
Thomas BOUET-BARICAULT, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein des instances de la FONDATION POUR LES ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (FERDI).

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260702-A020726SAIED01-AR

ARTICLE 21
Thomas BOUET-BARICAULT, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de service du SERVICE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE (SSU).

ARTICLE 22
Hugo LAMBERT, Cécile BRAVARD et **Chantal DUBESSY** sont désignés, en tant que titulaires, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'ORACLE (Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Échanges).

Catherine PINET-TALLON est désignée, en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration de l'ORACLE (Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Échanges).

ARTICLE 23
Yassine BENSOUDA est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association LES AMIS DU RIO.

ARTICLE 24
Hugo LAMBERT, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCOLES DE CIRQUE.

ARTICLE 25
Catherine PINET-TALLON, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN (FRAC).

ARTICLE 26
Catherine PINET-TALLON, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein des instances de la FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC).

ARTICLE 27
Catherine PINET-TALLON en tant que titulaire, est désignée afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'AGENCE DE COOPÉRATION INTERRÉGIONALE (ACIR) – CHEMINS DE COMPOSTELLE.

ARTICLE 28
Thomas LORBLANCHET, est désigné en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES).

ARTICLE 29
Cécile LAPORTE, est désignée en qualité de Présidente afin de représenter M. le Maire au sein de la COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ.

Nathalie ROUX-DOMINGET, Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE et **Cyril CINEUX** en tant que titulaires, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260702-A020726SAIED01-AR

ARTICLE 30
Cécile LAPORTE en tant que titulaire, est désignée afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de la COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (CIAPH).

ARTICLE 31
Cécile LAPORTE, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AMIS ET DE PARENTS DE PERSONNES HANDICAPÉES (ADAPEI 63).

ARTICLE 32
Fatima BISMIR, en tant que titulaire et **Martin PONS**, en tant que suppléant, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU PUY-DE-DÔME (ADSEA63).

ARTICLE 33
Corinne MIELVAQUE, est désignée en tant que titulaire, afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil de la vie sociale de l'EHPAD SAINTE-THÉRÈSE.

ARTICLE 34
Kevin KERGUEN est désigné en tant que titulaire, afin de représenter M. le Maire au sein du CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIME DE GUERRE ET LA MÉMOIRE DE LA NATION.

ARTICLE 35
Alexis BLONDEAU, Dominique MANSARÉ, Fatima BISMIR et **Claire BUSSIÈRE** sont désignés en tant que titulaires afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein des instances du CENTRE SOCIAL NORD.

ARTICLE 36
Claire BUSSIÈRE, en tant que titulaire, est désignée afin de représenter M. le Maire au sein de l'assemblée générale du CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES – POLICE NATIONALE.

ARTICLE 37
François MERLET, en tant que titulaire, et **Florence THOMAS**, en tant que suppléante, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein la COMMISSION LOCALE DE TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES.

ARTICLE 38
Stanislas RENIÉ, en tant que titulaire, est désigné afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de QUALIBAT - COMMISSION D'EXAMEN DE QUALIFICATION DU PUY-DE-DÔME.

ARTICLE 39
Hugo LAMBERT, en tant que titulaire et **Claire BUSSIÈRE**, en tant que suppléante, sont désignés afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de RESACOOP.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260702-A020726SAIED01-AR

ARTICLE 40
Jean-Baptiste LE HEN, en tant que titulaire, est désigné afin de représenter la Commune de Clermont-Ferrand au sein du conseil d'administration du COMITÉ DE BASSIN LOIRE BRETAGNE.

ARTICLE 41
Chantal DUBESSY est désignée, en tant que titulaire, en qualité de représentante de M. le Maire au sein du conseil d'administration de l'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE (ESACM).

ARTICLE 42
L'arrêté du 22 juin 2026 portant désignation des représentants de la Commune est abrogé.

ARTICLE 43
Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 JUIL. 2026

Le Maire,

Julien BONY

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le
- Transmis au représentant de l'Etat le 2 JUIL. 2026
- Publié par mise en ligne le